

PORTANT COMPOSITION DES JURYS D'EXAMEN DES MASTERS

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Education;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys d'examen des Masters de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) comme suit :

1^{ère} année de Master

Mention : MEEF 1^{er} degré

Parcours : Enseigner en France

Membres du jury :

Olivier RIVIERE, Président du jury, PRCE

Frédéric DANA, Vice-président du jury, PRAG

Semestres 1 et 2 :

Nadia LIRIS, PE

Betty FAURE, PE

Christophe FILLERE, PRCE

Philippe CURY, PE

Raphaël COUDERT, PRAG

1^{ère} année de Master

Mention : MEEF 1^{er} degré

Parcours : Enseigner en France et à l'étranger

Membres du jury :

Olivier RIVIERE, Président du jury, PRCE

Frédéric DANA, Vice-président du jury, PRAG

Semestres 1 et 2 :

Nadia LIRIS, PE

Betty FAURE, PE

Christophe FILLERE, PRCE

Philippe CURY, PE

Raphaël COUDERT, PRAG

1^{ère} année de Master
Mention : MEEF « Enseigner dans le 2nd degré »
Parcours : Tous

Membres du jury :

Henri ESBELIN, Président du jury, MCF
Marianne WOOLLVEN, Vice-président du jury, MCF

Semestres 1 et 2 :

Bernard BARBARIN, MCF HC
Catherine BRIAT, PRCE
Didier CORDEROT, MCF
Frédéric DANA, PRAG
Yanick HEURTEAUX, PU
Catherine LAPORTE, PRAG

1^{ère} année de Master
Mention : MEEF « Encadrement Educatif »
Parcours : Conseiller principal d'éducation

Membres du jury :

Marianne WOOLLVEN, Président du jury, MCF
Henri ESBELIN, Vice-président du jury, MCF

Semestres 1 et 2 :

Bernard BARBARIN, MCF HC
Catherine BRIAT, PRCE
Didier CORDEROT, MCF
Frédéric DANA, PRAG
Yanick HEURTEAUX, PU
Catherine LAPORTE, PRAG

1^{ère} année de Master
Mention « Pratiques et Ingénierie de Formation »
Parcours : Territoires et pilotage des systèmes éducatifs

Membres du jury :

Raphaël COUDERT, Président du jury, PRAG
Laurent RIEUTORT, Vice-président du jury, PU

Semestres 1, 2 :

Guillaume SERRES, MCF
Pierre COUTURIER, MCF
Thierry EYMARD, PRAG

1^{ère} année de Master
Mention : Sciences de l'Éducation
Parcours : Tous

Membres du jury :

Sylvie MOUSSAY, Président du jury, MCF
Frédéric DANA, Vice-président du jury, PRAG

Semestres 1 et 2 :

Frédéric BOISSONNET, PRCE
Mickaël JURY, MCF
Sylvie DOZOLME, PRAG
Evald MAILLET, PE
Nathalie MASSEUX, MCF
Béatrice DROT DELANGE, PU

1^{ère} année de Master
Mention : Santé Publique
Parcours : Education à la santé des enfants, adolescents et jeunes adultes

Membres du jury :

Laurent GERBAUD, Président du jury, PU-PH
Marie-Pierre SAUVANT-ROCHAT, Vice-président du jury, PU

Semestre 1 et 2 :

Catherine BESIERS-TABOURNEAU, Psychologue du travail et de la vie sociale
Mylène BRUN-PERRIN, Formatrice INSPE
Carine SIMAR, MCU
Didier JOURDAN, PU
Philippe CURY, Docteur en sciences de l'éducation – INSPE
Magali BEDESTROFFER, Formatrice INSPE

2^{ème} année de Master
Mention : MEEF 1^{er} degré
Parcours : Enseigner en France

Membres du jury :

Olivier RIVIERE, Président du jury, PRCE
Frédéric DANA, Vice-président du jury, PRAG

Semestres 3 et 4 :

Nadia LIRIS, PE
Betty FAURE, PE
Christophe FILLERE, PRCE
Philippe CURY, PE
Raphaël COUDERT, PRAG

2^{ème} année de Master
Mention : MEEF 1^{er} degré
Parcours : Enseigner en France et à l'étranger

Membres du jury :

Olivier RIVIERE, Président du jury, PRCE
Frédéric DANA, Vice-président du jury, PRAG

Semestres 3 et 4 :

Nadia LIRIS, PE
Betty FAURE, PE
Christophe FILLERE, PRCE
Philippe CURY, PE
Raphaël COUDERT, PRAG

2^{ème} année de Master
Mention : MEEF « Enseigner dans le 2nd degré »
Parcours : Tous

Membres du jury :

Henri ESBELIN, Président du jury, MCF
Marianne WOOLLVEN, Vice-président du jury, MCF

Semestres 3 et 4 :

Bernard BARBARIN, MCF HC
Catherine BRIAT, PRCE
Didier CORDEROT, MCF
Frédéric DANA, PRAG
Yanick HEURTEAUX, PU
Catherine LAPORTE, PRAG

2^{ème} année de Master
Mention : MEEF « Encadrement Educatif »
Parcours : Conseiller principal d'éducation

Membres du jury :

Marianne WOOLLVEN, Président du jury, MCF
Henri ESBELIN, Vice-président du jury, MCF

Semestres 3 et 4 :

Bernard BARBARIN, MCF HC
Catherine BRIAT, PRCE
Didier CORDEROT, MCF
Frédéric DANA, PRAG
Yanick HEURTEAUX, PU
Catherine LAPORTE, PRAG

2^{ème} année de Master
Mention « Pratiques et Ingénierie de Formation »
Parcours : Territoires et pilotage des systèmes éducatifs

Membres du jury :

Raphaël COUDERT, Président du jury, PRAG
Laurent RIEUTORT, Vice-président du jury, PU

Semestres 3 et 4 :

Guillaume SERRES, MCF
Pierre COUTURIER, MCF
Thierry EYMARD, PRAG

2^{ème} année de Master
Mention : Sciences de l'Éducation
Parcours : Tous

Membres du jury :

Sylvie MOUSSAY, Président du jury, MCF
Frédéric DANA, Vice-président du jury, PRAG

Semestres 3 et 4 :

Frédéric BOISSONNET, PRCE
Mickaël JURY, MCF
Sylvie DOZOLME, PRAG
Evald MAILLET, PE
Nathalie MASSEUX, MCF
Béatrice DROT DELANGE, PU

2^{ème} année de Master
Mention : Santé Publique
Parcours : Education à la santé des enfants, adolescents et jeunes adultes

Membres du jury :

Carine SIMAR, Président du jury, MCU
Mylène BRUN-PERRIN, Vice-président du jury, Formatrice INSPE

Semestre 3 et 4 :

Catherine BESIERS-TABOURNEAU, Psychologue du travail et de la vie sociale
Didier JOURDAN, PU
Philippe CURY, Docteur en sciences de l'éducation – INSPE
Julie PIRONOM, Ingénieur d'études statistiques
Ciara WIGHAM, MCU

Article 2 :

Le Directeur Général des Services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 09/12/2020

Le Président de l'Université Clermont Auvergne



Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

10 DEC. 2020

- Publié le

10 DEC. 2020

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*